

C2 - INS 29 Version 1

Information prélèvement urgent

1. Objet et domaine d'application

Cette instruction est un affichage qui est mis en place au poste de dépose des tubes (coursiers et infirmiers) de chaque laboratoire.

2. Documents associés

C3 – PR 01 « Réception des échantillons »
C3 – INS 05 « Critères de décision : conformité des échantillons »

3. Responsabilités

Les coursiers et infirmiers libéraux indiquent s'il y a des bilans à traiter en urgence et les répartissent dans les emplacements dédiés. Le personnel du laboratoire vérifie également l'ensemble des bilans classés dans les non-urgents avant de commencer l'enregistrement des dossiers.

4. Déroulement de l'activité

Voir affichage page suivante

5. Classement, sauvegarde et archivage

Néant

Merci de nous prévenir du caractère urgent de certains prélèvements pour les raisons suivantes :

- Demande ou examen urgent
- Centrifugation urgente
nécessaire du fait des délais pré-analytiques : Exemples de délais maximum après prélèvement
 - * TP-INR : 6h
 - * Glycémie sur tube sec : 2h
 - * Kaliémie : 6h.